

Notes au coordonnateur

Informations pour les coordonnateurs et les enseignants du Programme du diplôme

Actualités

Notes au coordonnateur et lettres d'information

Pour des actualités et des informations générales sur l'IB (par exemple, les développements en matière de recherche, les dernières nouveautés du magasin de l'IB ou les possibilités de perfectionnement professionnel), deux publications sont à votre disposition : la lettre d'information *Actualités mondiales de l'IB*, qui propose des actualités d'ordre général à la communauté de l'IB, et *L'IB dans la pratique*, qui se concentre sur les pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières actualités sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Les anciens numéros de ces deux lettres d'information sont disponibles sur le site Web public de l'IB à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletters-from-the-ib/>. Les coordonnateurs recevront automatiquement ces publications dans un courriel envoyé à l'adresse électronique qu'ils ont saisie dans le système d'information du Baccalauréat International (IBIS).

Le Programme du diplôme : des principes à la pratique (2015)

Une version révisée du document intitulé *Le Programme du diplôme : des principes à la pratique* sera publiée sur le Centre pédagogique en ligne (CPEL) en avril 2015. Celle-ci intègre des aspects des approches de l'enseignement et de l'apprentissage. Outre ces changements, ce guide important pour la mise en œuvre du programme constitue une mise à jour complète de la version 2009 et comprend des idées tirées du document intitulé *En quoi consiste le système éducatif de l'IB ?*

Révision des exigences du Programme du diplôme

Nous rappelons aux coordonnateurs que l'obtention du Programme du diplôme de l'IB est soumise à de nouvelles exigences qui entreront en vigueur à compter de la session d'examens de mai 2015. Les coordonnateurs sont appelés à attirer l'attention des enseignants de l'IB (en particulier des enseignants de théorie de la connaissance) et des superviseurs du mémoire sur ces changements. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document *Programme du diplôme de l'IB – Simplification des exigences requises pour l'obtention du diplôme et des facteurs éliminatoires* dans le dossier **Politiques et pratiques** de la section **Bibliothèque** d'IBIS.

Approches de l'enseignement et de l'apprentissage

Les documents suivants sont désormais disponibles sur le CPEL :

- *Approches de l'enseignement et de l'apprentissage dans le Programme du diplôme* ;
- 26 vidéos de soutien pour les enseignants, les coordonnateurs et les chefs d'établissement ;

Dans ce numéro :

Actualités

Tronc commun

Langues

Individus et sociétés

Sciences

Mathématiques

Arts

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

L'IB sur le Web

- 3 modèles de plans de travail des unités du Programme du diplôme, y compris une gamme d'échantillons vierges et remplis ;
- des outils d'autoréflexion pour les enseignants portant sur les approches de l'apprentissage du Programme du diplôme ;
- 11 études de cas provenant d'établissements impliqués dans le projet pilote portant sur les approches de l'enseignement et de l'apprentissage du Programme du diplôme ;
- 6 entretiens avec des spécialistes dans ce domaine.

Enquête auprès des enseignants du Programme du diplôme

Le personnel en charge du développement du Programme du diplôme mène régulièrement des enquêtes auprès des coordonnateurs et enseignants du Programme du diplôme. L'IB ne disposant pas d'un accès direct aux adresses électroniques des enseignants, les enquêtes leur étant destinées ont été publiées sur le CPEL. Cette méthode de diffusion ayant produit des taux de réponse très faibles, l'IB a décidé d'adopter une nouvelle approche. À compter de 2015, les enquêtes destinées aux enseignants seront envoyées aux coordonnateurs du Programme du diplôme qui seront chargés de les renvoyer aux enseignants concernés. Nous espérons de cette manière parvenir à une meilleure représentation des opinions des enseignants concernant le programme d'études existant ou envisagé pour une matière donnée. L'IB demande aux coordonnateurs du Programme du diplôme de bien vouloir soutenir ces efforts de recherche et d'envoyer les liens vers l'enquête aux enseignants concernés, tels qu'identifiés dans le courriel de présentation.

Dernières recherches

Résultats des élèves du Programme du diplôme dans des établissements d'enseignement postsecondaire aux États-Unis :

Cette étude a examiné les tendances concernant l'inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que les taux de persévérance scolaire et de réussite des élèves du Programme du diplôme issus d'établissements scolaires publics et privés aux États-Unis. Dans l'échantillon d'élèves du Programme du diplôme soumis à l'étude, 78 % se sont inscrits immédiatement dans l'enseignement supérieur après la fin de leurs études secondaires (le taux moyen aux États-Unis est de 69 %), et 98 % ont poursuivi leurs études au-delà de la première année. Les taux de réussite des élèves du Programme du diplôme se sont élevés à 79 % après quatre ans d'études et à 83 % après six ans d'études, soit des taux plus élevés que les moyennes nationales (39 % et 56 % respectivement).

Lisez le résumé de cette étude ou le rapport complet (en anglais uniquement).

Système de chargement de travaux d'élèves – Mai 2015

Le nouveau système de chargement de travaux d'élèves a été mis à la disposition des établissements scolaires et des candidats à compter du 24 février 2015 pour leur permettre de charger les travaux suivants :

- essai de théorie de la connaissance ;
- présentation de théorie de la connaissance ;
- examens oraux des groupes 1 et 2 ;
- travaux écrits du groupe 2 ;
- arts visuels.

L'IB a tenu compte des retours d'information reçus et nous avons le plaisir d'annoncer que, alors que pour les sessions précédentes les candidats avaient uniquement la possibilité de charger leurs essais de théorie de la connaissance, les établissements scolaires auront la possibilité, pour la session de mai 2015, de charger à la fois les essais de théorie de la connaissance et les travaux écrits du groupe 2. Les candidats ont toujours la possibilité de charger eux-mêmes leur essai de théorie de la connaissance et les travaux écrits du groupe 2 si l'établissement souhaite qu'ils continuent à utiliser le système de chargement qui leur est réservé.

Nous sommes très satisfaits des réactions dont nous ont fait part les établissements qui ont chargé leurs travaux d'élèves à l'aide du nouveau système de chargement. À ce jour, plus de 156 000 portfolios ont été soumis au centre de l'évaluation de l'IB à Cardiff. Certains établissements scolaires se sont montrés très encourageants et ont trouvé le nouveau système beaucoup plus convivial. Nous remercions les établissements pour leur bonne volonté et leur patience lors de la mise à l'essai du nouveau système de chargement, et pour tous les retours d'information reçus.

Nouvel outil de perfectionnement professionnel en ligne pour les spécialistes de l'éducation du Programme du diplôme

Désormais et pour la première fois, votre communauté professionnelle d'apprentissage pourra faire appel toute l'année durant à un soutien de haute qualité en matière de perfectionnement professionnel. La plateforme de complément à l'apprentissage **IB DP Advantage** fournit des ressources et outils s'appuyant sur les nouveaux médias, à partager en groupe ou à explorer individuellement.

Vous pouvez l'utiliser pour :

- consolider les bases de perfectionnement professionnel de l'IB de votre établissement ;
- renforcer la compréhension de votre communauté professionnelle d'apprentissage concernant la pédagogie

de l'IB et les programmes d'études du Programme du diplôme ;

- proposer régulièrement à votre communauté professionnelle d'apprentissage des sessions de perfectionnement professionnel stimulantes et instructives.

Essayez gratuitement un webinaire **IB DP Advantage** pour vous familiariser avec cette plateforme en ligne et profiter de la simplicité d'organisation d'un perfectionnement professionnel où vous le souhaitez, quand vous le souhaitez.

Choisissez la flexibilité, la portabilité, la qualité et la commodité pour découvrir, maîtriser et partager de nouveaux matériaux d'apprentissage. Le système vous laisse libre de revoir des thèmes quand vous le désirez, de prendre du temps supplémentaire pour réfléchir ou d'avancer rapidement pour vous rafraîchir simplement la mémoire.

IB DP Advantage associe des contenus de haute qualité, mis à jour et disponibles en permanence, au service des professionnels de l'éducation du Programme du diplôme.

Nouvelle présentation des épreuves d'examen du Programme du diplôme à compter de mai 2015

L'IB s'engage à assurer l'accessibilité et la clarté de ses épreuves d'examen auprès de tous ses candidats, c'est pourquoi plusieurs modifications ont été apportées à la présentation des épreuves écrites du Programme du diplôme pour les sessions de mai 2015 et les suivantes. Les principales modifications sont détaillées dans ce document et des exemples sont mis à disposition dans la section **Bibliothèque d'IBIS (Information sur l'évaluation > Exemples d'épreuves d'examen)** afin de donner un aperçu de la nouvelle présentation des épreuves d'examen et de permettre aux enseignants comme aux élèves de se familiariser avec ces changements. Les mêmes documents sont aussi disponibles sur le CPEL.

Veuillez noter qu'il s'agit uniquement de changements dans la présentation et non de modifications de la structure ou des critères d'évaluation des épreuves. Les exemples fournis illustrent la nouvelle présentation mais ne constituent pas des exemples de types de questions ou de nombre de points par question.

Le changement le plus important et le plus évident est celui de la police utilisée pour le texte. À l'heure actuelle, la police utilisée sur la couverture des épreuves d'examen est Myriad Pro, tandis que la police utilisée pour les textes à l'intérieur est Times New Roman. À partir de mai 2015, sauf dans les cas où une police différente est habituellement utilisée (par exemple, pour les textes des épreuves 1 de langue B), tous les textes seront rédigés dans la police **Arial**. Il existe toutefois deux exceptions à cette règle :

- la police Times New Roman continuera d'être utilisée dans les épreuves d'examen du groupe 5 (Mathématiques) pour la notation mathématique, les variables et les chiffres ; pour tout le reste, la police utilisée sera Arial.

- la police Times New Roman continuera d'être utilisée dans les épreuves d'examen du groupe 4 (Sciences) pour les lettres grecques ainsi que pour les symboles f, l, i, x et y ; pour tout le reste, la police utilisée sera Arial.

La présentation des pages de couverture a également été légèrement modifiée pour que le titre de l'épreuve et les instructions pour les candidats soient les plus clairs possible. Les autres modifications concernent l'alignement du texte (l'alignement à gauche remplace désormais la justification de l'ensemble du texte) et l'arrêt de l'utilisation du style italique dans lequel les instructions pour les candidats étaient auparavant rédigées.

Les polices utilisées dans les recueils de données pour la chimie et la physique seront modifiées pour correspondre à celles utilisées dans les épreuves d'examen.

Calendriers des examens 2015 pour le Programme du diplôme et le Programme à orientation professionnelle

Des modifications ont été apportées en juin 2014 aux calendriers des examens pour 2015. Les coordonnateurs doivent s'assurer qu'ils utilisent la bonne version des calendriers d'examens 2015.

Ceux-ci sont disponibles sur le CPEL dans la section destinée aux coordonnateurs, et dans la bibliothèque d'IBIS.

Calendrier des examens pour la session de mai 2015

Calendrier des examens pour la session de novembre 2015

Intégrité intellectuelle – Examens

Déroulement des examens – À compter de la session d'examens de mai 2015

Technologie prêt-à-porter

Dans le cadre du règlement de l'IB interdisant l'utilisation d'appareils électroniques non autorisés lors des examens, nous souhaitons attirer votre attention sur les technologies dites « prêt-à-porter », qui intègrent des micro-ordinateurs et autres technologies avancées dans des vêtements et accessoires. Il existe, entre autres, des montres et lunettes intelligentes qui peuvent être utilisées comme ordinateur ou appareil de communication.

Des avancées récentes rendent la technologie prêt-à-porter de plus en plus accessible, proposant ainsi non seulement des fonctions de calculatrice, mais aussi un accès à Internet. Ces appareils ne sont pas toujours faciles à identifier et seront interdits à compter de la session d'examens de mai 2015. Les coordonnateurs et les surveillants doivent donc redoubler de vigilance lors des sessions d'examens du Programme du diplôme et s'assurer que les candidats n'utilisent pas de telles technologies qui les avantageraient injustement. Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter *L'IB vous répond* (ibid@ibo.org).

Communication sur le contenu d'un examen

L'univers de la technologie évolue constamment et permet aux personnes d'être reliées entre elles et de communiquer plus efficacement. Les élèves du Programme du diplôme peuvent être tentés de solliciter ou d'échanger des informations sur les contenus des épreuves d'examens avec leurs pairs vivant dans d'autres fuseaux horaires.

Les écoles du monde de l'IB doivent veiller à ce que tous les élèves passant des examens du Programme du diplôme comprennent qu'ils ne doivent pas révéler ou discuter du contenu de quelque épreuve d'examen que ce soit avec toute autre personne, qu'elle appartienne ou non à leur communauté scolaire immédiate, cela dans un délai de 24 heures suivant la fin d'un examen. Cette interdiction concerne toute forme de communication verbale, écrite ou électronique, que ce soit par contact direct ou au moyen de médias sociaux.

Tout candidat qui tenterait d'échanger ou de solliciter des informations sur le contenu d'un examen dans un délai de 24 heures suivant la fin de cet examen commettrait une infraction au règlement de l'IB et s'exposerait à ne pas recevoir de note finale pour la matière concernée.

Les écoles du monde de l'IB sont tenues de veiller à l'intégrité des examens et d'éduquer leurs élèves sur toutes les questions liées à l'intégrité intellectuelle, ainsi qu'aux comportements à adopter et aux compétences à intégrer en la matière.

Nouvel outil en ligne pour les demandes d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion

Un nouveau système permettant de demander des aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion a été lancé sur IBIS. L'option « Demande d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion » est accessible en cliquant sur l'onglet **Candidat** et remplacera intégralement la *Demande de dispositions spéciales pour l'évaluation* (formulaire D1).

- Les demandes pour les candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation peuvent désormais être effectuées au moyen du nouveau système en ligne, et ce processus sera obligatoire à partir de la session de mai 2015.
- En ce qui concerne les candidats demandant l'accès à des épreuves modifiées, il est obligatoire pour les coordonnateurs d'utiliser le système en ligne pour effectuer toutes les demandes d'aménagements de la procédure d'évaluation à des fins d'inclusion qui doivent prendre effet immédiatement.

Conjointement au système en ligne, l'IB a révisé sa politique et rédigé un nouveau document. Celui-ci, intitulé *Candidats ayant des besoins en matière d'aménagement de la procédure d'évaluation*, est disponible sur IBIS et sur le CPEL. Cette version révisée inclut de nouveaux critères et de nouvelles

informations concernant les pièces justificatives. Nous vous invitons à lire attentivement ce document qui vous aidera à remplir les demandes.

Tronc commun

Mémoire

La nouvelle version du mémoire commencera à être mise en œuvre en 2016 pour une première évaluation en 2018. Les coordonnateurs et superviseurs du mémoire sont encouragés à lire le dernier rapport de révision du programme publié en mars sur le Centre pédagogique en ligne. Ce document présente les principaux changements qui interviendront.

Addenda à la matrice des points supplémentaires telle que publiée dans le *Guide du mémoire actuel*

Un addenda au *Guide du mémoire* (premiers examens en 2013) est désormais disponible sur la page du CPEL consacrée au mémoire. Ces informations s'appliquent à l'ensemble du Programme du diplôme et sont tirées du document intitulé *Programme du diplôme de l'IB – Simplification des exigences requises pour l'obtention du diplôme et des facteurs éliminatoires*, applicable à compter de mai 2015.

Heures de supervision

Nous demandons aux coordonnateurs de bien vouloir rappeler à tous les superviseurs du mémoire que les heures de supervision précisées sur la page de couverture ne doivent pas inclure la supervision en laboratoire. Les heures comptabilisées ne doivent concerner que le temps passé en face-à-face avec le candidat à discuter de la progression du mémoire.

Modification du calendrier pour le chargement électronique des mémoires

À compter de la session d'examens de novembre 2016, tous les mémoires devront être chargés par les établissements scolaires. Il ne sera pas possible d'envoyer directement aux examinateurs de copies papier des mémoires. De plus amples informations sur la procédure de chargement seront disponibles dans l'édition 2016 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, ainsi que dans une nouvelle publiée sur IBIS à l'intention des coordonnateurs. Soulignons toutefois que la procédure reproduira le processus de chargement utilisé pour les essais de théorie de la connaissance : soit le superviseur/coordonnateur charge les travaux pour les soumettre à l'évaluation après en avoir vérifié l'authenticité, soit le candidat charge et vérifie lui-même son travail, et le superviseur/coordonnateur vérifie ensuite l'authenticité du travail avant qu'il soit soumis à l'évaluation.

La plupart des mémoires étant déjà rédigés à l'aide d'un programme de traitement de texte, ce changement de méthode d'envoi ne modifiera pas la nature de la tâche pour la grande majorité des candidats. Les rares mémoires manuscrits

ou incluant des figures faites à la main peuvent être numérisés avant d'être chargés.

Les coordonnateurs sont tenus de faire parvenir aux superviseurs et aux candidats les informations suivantes, qui prennent effet à compter de novembre 2016.

1. Le nom du candidat ou son numéro ne doivent figurer sur aucune page du mémoire, y compris la page de titre.
2. Le mémoire doit être formaté de la façon suivante :
 - police de caractères Arial ;
 - taille des caractères 12 ;
 - interligne double ;
 - pages numérotées.
3. Le mémoire doit être sauvegardé dans un format de fichier acceptable :
 - DOC ;
 - DOCX ;
 - PDF ;
 - RTF.
4. Le mémoire doit être sauvegardé dans un fichier de taille acceptable, qui ne doit pas dépasser 10 Mo tout en conservant des images de bonne définition.
5. Tous les diagrammes, cartes, tableaux doivent être produits dans la mesure du possible au format numérique de façon à éviter d'obtenir des fichiers de taille excessive du fait de leur inclusion dans le mémoire.
6. En préparation au chargement électronique, les superviseurs rappelleront aux candidats que le mémoire doit avoir pour modèle le type d'articles publiés dans une revue spécialisée. Aucune disposition ne sera donc prise pour permettre le chargement de supports autres que le mémoire lui-même et les images qui l'accompagnent.
 - Les annexes doivent être utilisées avec mesure car les examinateurs ne sont pas tenus de les lire. Il est donc important que les élèves incluent dans le corps du mémoire toutes les informations essentielles (y compris les images de grande taille). Les informations figurant en annexe doivent être réduites au minimum et choisies avec soin.
 - Quelle que soit la matière concernée, le mémoire doit être rédigé sur le modèle d'un article publié dans une revue spécialisée ou d'un rapport de recherche, qui doit pouvoir exister par lui-même et être compris sans qu'il soit nécessaire d'accéder à des liens externes ou de consulter des documents d'accompagnement tels que des DVD. Lorsqu'il évalue le travail, l'examineur n'a aucune obligation de se référer aux documents qui ne sont pas inclus dans le mémoire lui-même.
7. La réception du mémoire au format électronique facilitera la tâche aux examinateurs qui doivent pouvoir déterminer quand

les 4 000 mots prescrits ont été atteints. Il convient de rappeler aux candidats la pénalité encourue en cas de dépassement du nombre de mots imposé ou de contournement de cette règle à l'aide d'un usage incorrect des notes en bas de page (autre que pour la citation de références).

Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse ibid@ibo.org. Des informations complémentaires seront fournies en temps utile aux établissements scolaires.

Exemples de mémoires destinés aux candidats

Durant le deuxième trimestre 2015, une sélection de mémoires à valeur d'exemple choisis par des examinateurs superviseurs dans tous les groupes de matière sera mise à disposition sur la page du CPEL consacrée au mémoire. Ces travaux seront annotés de façon à être utiles aux élèves, en incluant des conseils sur les meilleures pratiques et en soulignant des omissions ou erreurs communes. Ces travaux seront assortis de commentaires spécifiques aux critères. Ils devront être diffusés auprès des élèves et devront être considérés par ceux-ci comme faisant partie de l'étape de préparation du mémoire.

Disponibilité des matières pour le mémoire en mai et novembre 2015

Veuillez noter que la disponibilité des matières n'est pas exactement la même pour mai et novembre 2015. Le coordonnateur doit s'assurer pour tout candidat présentant un mémoire que la matière est disponible pour la session concernée. Cela est détaillé dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*. Les candidats de reprise se présentant après six mois ne peuvent représenter leur mémoire que dans une matière proposée lors de la session de reprise. Si la matière n'est pas disponible, ils devront choisir un nouveau sujet de mémoire, ou attendre 12 mois pour se présenter comme candidats de reprise.

Exemples de mémoires disponibles sur le CPEL

Il est conseillé aux enseignants d'utiliser les exemples de mémoires disponibles sur le CPEL. Ces derniers se trouvent sur la page de la matière à laquelle ils se rapportent, sous la section **Mémoire**. Pour les matières ne détenant pas de page sur le CPEL, certains exemples sont disponibles sur la page consacrée au mémoire.

Mémoires et autres composantes de l'évaluation

- Le mémoire n'est pas le prolongement de la tâche d'évaluation interne ou de toute autre composante évaluée pour une matière. Les élèves doivent s'assurer qu'ils comprennent clairement la distinction entre le mémoire et les autres tâches d'évaluation. Bien qu'il y ait inévitablement un certain chevauchement en ce qui a trait aux compétences développées, il existe des distinctions claires entre les tâches, et le mémoire ne doit pas être fondé sur les mêmes données qui ont été recueillies pour une autre composante de l'évaluation, ou fondé de façon notable sur les sources secondaires utilisées.

- Il est de la responsabilité de l'élève de veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement entre son mémoire et un autre travail qu'il prépare aux fins de l'évaluation dans d'autres composantes. Les superviseurs ont un rôle important à jouer dans l'orientation des élèves sur cette question. Ceci implique de s'assurer que les élèves comprennent les différentes exigences de la tâche, notamment en ce qui concerne :
 - la présentation des documents : le mémoire est rédigé sur le modèle d'un travail scolaire écrit ;
 - les différents critères d'évaluation pour les tâches ;
 - les différentes recommandations relatives à l'utilisation des deux types de sources d'information existantes et de leur propre collecte de données.

Les mémoires doivent, lorsque cela est approprié en fonction de la matière et selon les orientations données, inclure des preuves de la consultation de sources secondaires afin d'établir le contexte et la pertinence du sujet à l'étude. L'équilibre entre l'utilisation de sources existantes et de données recueillies par l'élève dépendra de la matière. Les élèves doivent donc s'assurer qu'ils ont lu et compris la section du *Guide du mémoire consacrée à la matière concernée*.

Les élèves qui soumettent un mémoire en utilisant le travail d'une autre composante d'évaluation, telle qu'une tâche d'évaluation interne, risquent de ne pas obtenir leur diplôme puisque cela est considéré comme un cas de mauvaise conduite.

Rapports pédagogiques sur le mémoire

La nature du mémoire restant inchangée, des rapports pédagogiques ne sont pas produits pour chaque session à moins que de nouveaux problèmes ne surviennent ou que de nouvelles matières ne soient ajoutées. Lorsqu'un rapport pédagogique intermédiaire de mise à jour sur le mémoire est produit, cette mise à jour doit être lue conjointement avec le dernier rapport pédagogique complet sur la matière concernée. Les rapports pédagogiques sur le mémoire doivent faire l'objet d'une révision en mai 2015.

Pertinence des questions de recherche et domaines d'inscription

Veuillez noter que l'IB ne fournira de conseils ni sur les domaines d'inscription pour les questions de recherche proposées, ni sur la pertinence de la question de recherche choisie, puisqu'il s'agit d'éléments évalués du mémoire. Pour obtenir le conseil des pairs, il est recommandé de consulter le forum consacré au mémoire sur le CPEL.

Formulaire de réflexion sur la planification et la progression

En juillet 2014, un formulaire intitulé *Réflexions sur la planification et la progression du mémoire* a été mis à la disposition de tous les établissements afin de soutenir le processus de supervision du mémoire. De plus amples informations seront publiées sur le CPEL en temps opportun pour les établissements qui souhaiteraient commencer à utiliser ce formulaire à des fins internes avant son introduction obligatoire en 2016.

Critères d'évaluation du mémoire

Il a été porté à notre attention qu'une erreur s'est glissée dans la traduction du critère A dans la version espagnole du guide. L'actuelle version espagnole du guide stipule que la question de recherche doit impérativement être énoncée dans l'introduction. Il devrait cependant être indiqué que la question de recherche doit être exprimée soit dans l'introduction soit sur la page de couverture. Veuillez noter que les versions anglaise et française du guide sont correctes.

Le critère A doit stipuler ce qui suit.

- Critère A : question de recherche
- (Objectifs d'évaluation 1 et 2)

Ce critère sert à évaluer la mesure dans laquelle le but du mémoire est spécifié. Dans de nombreuses matières, l'objectif du mémoire est normalement énoncé sous la forme d'une question, d'où le nom de ce critère. Toutefois, pour certaines disciplines, il est préférable ou possible de formuler la recherche différemment.

| Niveau | Descripteur |
|--------|--|
| 0 | La question de recherche n'est soit pas exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture, soit ne se prête pas à une étude méthodique dans la matière dans laquelle le mémoire est présenté. |
| 1 | La question de recherche est soit exprimée dans l'introduction ou sur la page de couverture mais n'est pas clairement formulée, soit trop vaste pour pouvoir être traitée de manière satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé. |
| 2 | La question de recherche est exprimée avec clarté soit dans l'introduction ou sur la page de couverture et elle se concentre sur un sujet bien défini, ce qui rend possible une étude satisfaisante dans la limite du nombre de mots imposé. |

Veillez vérifier que cette erreur a bien été portée à la connaissance des examinateurs chargés d'évaluer les mémoires en espagnol et que ces derniers ne manqueront pas d'appliquer le critère conformément à ce qui est stipulé dans les descripteurs présentés ici, et non dans ceux énoncés dans la version espagnole du guide.

Mémoire en étude du monde contemporain

Modification des modalités d'inscription au mémoire en étude du monde contemporain depuis la session de mai 2014

La phase de mise à l'essai du mémoire en étude du monde contemporain a révélé des schémas récurrents au niveau des choix des candidats, qui privilégient clairement certains grands thèmes mondiaux pour leurs recherches. Afin que les mémoires en étude du monde contemporain puissent être attribués de la façon la plus pertinente aux examinateurs, il a été décidé de les répartir en six thèmes mondiaux. Depuis la session de mai 2014, les thèmes du mémoire en étude du monde contemporain sont désormais intégrés dans le processus d'inscription. Les coordonnateurs seront invités à inscrire les candidats dans l'une des options suivantes :

- science, technologie et société ;
- culture, langue et identité ;
- conflit, paix et sécurité ;
- égalité et inégalité ;
- santé et développement ;
- durabilité environnementale et économique.

Les établissements doivent noter que les exigences relatives au mémoire en étude du monde contemporain n'ont pas changé depuis la publication du *Guide du mémoire*, qui renseigne les élèves sur la façon de procéder. L'introduction des thèmes est liée au processus d'inscription, de façon à ce que les mémoires soient alloués avec précision. L'ampleur des domaines couverts par le cours d'étude du monde contemporain exige cette modification logistique de nos processus d'inscription. Les établissements scolaires et les élèves doivent choisir uniquement le thème qui se rapproche le plus de l'étude qu'ils ont entreprise. Indépendamment du thème choisi, tous les mémoires sont évalués de la même manière, c'est-à-dire conformément aux exigences figurant dans le *Guide du mémoire*.

Identification des matières du mémoire en étude du monde contemporain

Il est rappelé aux établissements, aux superviseurs et aux candidats que, en plus d'identifier le thème retenu pour le mémoire, les candidats doivent indiquer clairement au début de celui-ci les matières du Programme du diplôme qu'ils utilisent pour explorer le thème choisi. Le choix du thème ne rend pas explicites les matières utilisées. Ces dernières doivent être indiquées afin que les examinateurs puissent évaluer le mémoire de manière adéquate.

Pour toute question, veuillez visiter le forum dédié au mémoire en étude du monde contemporain sur le CPEL.

Modification du calendrier pour le chargement électronique des mémoires

Nous informons les coordonnateurs que l'IB travaille à la mise en place de l'envoi sous forme électronique de tous les travaux des candidats, notamment les mémoires, les travaux écrits et les échantillons de travaux pour l'évaluation interne. Une annonce sera faite lorsque la session à partir de laquelle les mémoires doivent être téléchargés sera confirmée.

Liens vers des ressources externes dans un mémoire

Quelle que soit la matière, le mémoire doit être rédigé sur le modèle d'un article publié dans une revue spécialisée ou d'un rapport de recherche, et il doit pouvoir exister par lui-même et être compris sans qu'il soit nécessaire d'accéder à des liens externes ou de consulter des documents d'accompagnement tels que des DVD. Lorsqu'il évalue le mémoire, l'examineur n'a aucune obligation de se référer aux documents qui ne sont pas inclus dans le mémoire lui-même.

De même que pour les annexes, si l'information se trouvant au cœur d'un argument est comprise ou établie dans un lien externe, elle sera traitée comme si l'élément n'avait pas été exprimé. Par exemple, si l'évaluation et l'analyse sont contenues uniquement dans le lien externe et non dans le corps du mémoire, le critère F (*utilisation de compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière*) pourra être affecté. Les examinateurs ont été informés de ces instructions.

Présentation des références dans le mémoire

Il est rappelé aux coordonnateurs qu'ils doivent communiquer aux superviseurs et aux élèves les informations ci-dessous, auparavant publiées dans les *Notes au coordonnateur* et relatives à la mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui. Ces informations complètent les exigences de forme du mémoire figurant dans le guide le plus récent.

Mention des sources des idées ou des travaux empruntés à autrui

Nous rappelons aux coordonnateurs et aux enseignants que les candidats **doivent** citer toutes les sources utilisées dans les travaux soumis à l'évaluation. Les informations fournies ci-après visent à clarifier cette exigence.

Les travaux que les candidats au Programme du diplôme remettent pour l'évaluation se présentent sous diverses formes et peuvent inclure des supports tels que du matériel audio ou visuel, des textes, des graphiques, des images et des données provenant de sources imprimées ou électroniques. Si un candidat utilise les travaux ou les idées d'une autre personne, il doit en citer la source en appliquant de manière cohérente une méthode de mention des sources conventionnelle. Tout candidat ne respectant pas cette exigence sera soupçonné d'avoir commis une infraction au règlement qui pourra donner

lieu à l'application d'une sanction par le comité d'attribution des notes finales de l'IB.

L'IB ne prescrit pas de méthode particulière à imposer aux candidats en ce qui concerne la mention des sources ou la présentation des citations au sein du texte ; cette décision est laissée à la discrétion des membres du personnel ou du corps enseignant concernés de l'établissement. En raison du large éventail de matières, des trois langues d'usage et de la diversité des méthodes de mention des sources, il serait irréaliste et restrictif de privilégier l'emploi de méthodes particulières. Dans la pratique, certaines méthodes sont plus largement utilisées, mais les établissements sont libres de choisir une méthode adaptée à la matière concernée et à la langue dans laquelle les candidats rédigent leur travail. Quelle que soit la méthode adoptée par l'établissement pour une matière donnée, il est attendu des candidats qu'ils fournissent au minimum les informations suivantes : le nom de l'auteur, la date de publication, le titre de la source et les numéros de page, selon le cas.

Les candidats doivent utiliser une méthode conventionnelle et l'appliquer de manière cohérente afin de citer toutes les sources utilisées, y compris les sources paraphrasées ou résumées. Lors de la rédaction d'un texte, les candidats doivent établir une distinction nette entre leurs propres idées et celles empruntées à autrui en utilisant des guillemets (ou tout autre moyen tel que la mise en retrait du texte) suivis d'une citation adaptée renvoyant à une référence dans la bibliographie. Si une source électronique est citée, la date de consultation doit impérativement être précisée. Il n'est pas attendu des candidats qu'ils maîtrisent parfaitement l'utilisation des méthodes de mention des sources, mais qu'ils démontrent que toutes les sources ont été citées. Les candidats doivent être informés qu'ils sont tenus de mentionner l'origine du matériel audiovisuel, des textes, des graphiques, des images et des données provenant de sources imprimées ou électroniques dont ils ne sont pas l'auteur. Là encore, ils doivent utiliser une méthode adéquate de mention/citation des sources.

Mémoires du groupe 1

Veillez noter que, sur la base de la section portant sur le mémoire du groupe 1 (voir page 31 du *Guide du mémoire*), l'option de la 3^e catégorie doit s'intituler comme suit :

« 3^e catégorie – Études en langue fondées sur un ou des textes initialement rédigés dans la langue dans laquelle le mémoire est présenté. »

Mémoires de langues (groupe 1 et groupe 2)

Les élèves présentant un mémoire du groupe 1 ou du groupe 2 doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils soumettent le mémoire dans le cadre réservé à la matière sur la page de couverture du mémoire. Par exemple :

pour le groupe 1 : anglais A, 2^e catégorie ; allemand A, 3^e catégorie ; espagnol A, 1^e catégorie ;

pour le groupe 2 : français B, 1^{re} catégorie ; allemand B, 2^e catégorie (a) ; espagnol B, 3^e catégorie.

Clarification concernant les « artefacts culturels » pour la 2^e catégorie dans le groupe 2

La clarification qui suit donne des précisions sur la 2^e catégorie – culture et société (b), c'est-à-dire les « mémoires de nature culturelle basés sur des artefacts culturels spécifiques ». Un artefact culturel désigne tout élément concret ou tangible qui permet de donner un aperçu de la langue et de la culture cible. Des exemples sont fournis ci-dessous.

Documents écrits :

- journaux ;
- magazines ;
- titres de journaux ;
- articles ;
- livres (autres que des œuvres littéraires) ;
- dessins humoristiques ;
- publicités ;
- prospectus, brochures ou manifestes ;
- lois ou réglementations ;
- documents ou enregistrements historiques.

Documents oraux :

- scénarios ;
- programmes radiophoniques ou télévisés ;
- paroles de chansons ;
- entretiens.

Documents visuels :

- œuvres d'art ;
- architecture (bâtiments, monuments, etc.) ;
- films ;
- timbres.

Symboles culturels :

- articles de mode et accessoires (en tant que témoignages culturels) ;

- aliments, vaisselle (en tant que témoignages culturels) ;
- marques (en tant que témoignages culturels).

Les éléments suivants ne constituent pas des « artefacts culturels » :

- événements politiques (élections, référendums) ;
- événements historiques ;
- mouvements sociaux (émeutes) ;
- problèmes d'ordre social (chômage, immigration, racisme, violence en milieu scolaire, le rôle des femmes dans tel pays, etc.) ;
- villes et régions (mémoire de type « guide de voyage ») ;
- groupes ethniques (minoritaires) ;
- tendances dans les médias ;
- styles de musique ;
- sports ;
- traditions ;
- institutions (systèmes scolaires, partis politiques, etc.).

Mémoires du groupe 3 – Politique mondiale

Le nouveau cours de politique mondiale sera une matière principale dont l'enseignement débutera en 2015, pour première évaluation en 2017. Étant donné la date de lancement de cette matière et l'actuelle révision du *Guide du mémoire*, il ne sera pas possible d'effectuer un mémoire en politique mondiale avant la publication du nouveau guide en 2016, pour une première évaluation en 2018. Les élèves qui souhaitent effectuer un mémoire dans un des domaines du cours de politique mondiale, tels que les droits de l'homme ou la paix et les conflits, sont invités à examiner les matières actuellement disponibles dans le *Guide du mémoire* pour déterminer celle à laquelle leur sujet correspondrait le mieux.

Théorie de la connaissance (TdC)

Révision du programme

La dernière révision du programme de théorie de la connaissance traverse actuellement sa phase initiale, l'objectif étant de développer un cours mis à jour dont l'enseignement débutera en 2020. L'IB accorde toujours un poids important à la collaboration et à la consultation, c'est pourquoi nous recherchons des enseignants de TdC souhaitant participer au processus de révision du programme.

Des réunions en face-à-face et des groupes de discussion en ligne seront organisés à partir de janvier 2016. Les enseignants souhaitant prendre part à l'une ou plusieurs de ces activités sont invités à nous faire parvenir une courte lettre de motivation incluant le nom de leur établissement et sa localisation, un bref résumé de leur expérience en TdC, et un paragraphe expliquant un aspect du cours de TdC qu'ils aimeraient changer et pourquoi. Cette lettre doit être envoyée par courriel à l'adresse dpdevelopment@ibo.org.

Évaluation

Essai de théorie de la connaissance

Nous rappelons aux coordonnateurs qu'une nouvelle série de six sujets imposés en théorie de la connaissance est publiée pour chaque session d'examen. Tous les candidats (y compris les candidats de reprise) doivent rédiger leur essai sur l'un des sujets imposés propres à la session d'examen concernée. Ces derniers sont publiés sur le CPEL le 1^{er} septembre pour la session de mai de l'année suivante et le 1^{er} mai pour la session de novembre de la même année.

Veuillez noter que les essais ne portant pas sur l'un des sujets imposés par l'IB pour la session concernée se verront automatiquement attribuer la note zéro. Il est extrêmement important que les candidats et les établissements scolaires prennent ces informations au sérieux. En effet, les nouvelles exigences du Programme du diplôme qui entrent en vigueur en mai 2015 stipulent qu'un candidat ayant obtenu un E en théorie de la connaissance ne pourra pas se voir décerner le diplôme, et ce, indépendamment du nombre total de points qu'il aura obtenu. Il incombe aux établissements de s'assurer que chaque candidat rédige son essai sur l'un des sujets imposés pour la session.

Nous rappelons aux établissements que la page de couverture électronique contient toutes les informations relatives au candidat exigées par l'examinateur. Les candidats ne doivent pas inscrire leur nom, le numéro de la session ou le nom/logo de leur établissement scolaire dans les en-têtes ni les pieds de page de leur essai de TdC. Ils sont autorisés à soumettre leur essai dans l'une des langues d'usage pour la théorie de la connaissance suivantes : anglais, espagnol, français, allemand, chinois (simplifié) ou chinois (traditionnel).

Théorie de la connaissance : formulaire de planification et de progression (formulaire TK/PPF)

Dans le cadre d'un effort visant à renforcer le contrôle et l'intégrité du processus menant à l'essai de théorie de la connaissance, l'IB a introduit une supervision plus structurée. Celle-ci vise à garantir l'authenticité des travaux des candidats et à s'assurer que chacun d'entre eux recevra le soutien dont il a besoin de la part de l'enseignant lors de la rédaction de son essai. Il est essentiel que le formulaire utilisé à cette fin soit rempli durant le processus et non une fois que l'essai a été achevé.

Tel que conseillé dans la section intitulée « Rôle de l'enseignant » du *Guide de théorie de la connaissance*, ce processus se compose de trois entretiens entre l'élève et l'enseignant. De brèves informations concernant ces entretiens doivent être incluses dans le formulaire *Théorie de la connaissance – Réflexions sur la planification et la progression de l'essai* (formulaire TK/PPF), qui fait partie intégrante du processus formel de soumission de l'essai de TdC.

Lors du premier entretien, l'élève et l'enseignant doivent discuter des sujets imposés afin d'aider l'élève à choisir le sujet qui lui convient le mieux. Pendant l'entretien intermédiaire, l'élève peut présenter son travail (une exploration dudit sujet) à l'enseignant sous forme écrite, par exemple une série de notes et d'idées, une fois que des progrès importants ont été réalisés. Enfin, au cours du dernier entretien, qui a lieu vers la fin du processus, l'élève peut présenter une version préliminaire complète de son essai à l'enseignant. Celui-ci peut lui fournir des commentaires écrits de nature générale (mais il ne doit pas noter ou corriger la version préliminaire). L'élève est encouragé à inclure directement sur le formulaire un bref résumé de chaque entretien pendant ou après chaque échange. En outre, il est obligatoire que l'élève comme l'enseignant signent le formulaire afin de garantir l'authenticité des informations comprises dans celui-ci.

Tous les candidats de TdC, quel que soit l'établissement scolaire dans lequel ils étudient, doivent obligatoirement soumettre ce formulaire. Il doit être rempli par le candidat et l'enseignant, puis envoyé par le coordonnateur. L'échéance fixée pour l'envoi du formulaire est la même que celle fixée pour l'essai : le 15 mars pour la session de mai et le 15 septembre pour la session de novembre.

La procédure de soumission du formulaire est détaillée dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*. Il est important de ne pas confondre ce formulaire avec le Document de planification de l'exposé (formulaire TK/PPD) dont il est question ci-après.

Théorie de la connaissance : document de préparation de l'exposé (formulaire TK/PPD)

L'utilisation du nouveau *Document de préparation de l'exposé* (formulaire TK/PPD) est effective à compter de la session d'examens de mai 2015. Ce formulaire est disponible sur le CPEL dans la section **Évaluation** et a été inclus dans le *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*. Il est rappelé aux établissements scolaires remplissant les formulaires TK/PPD qu'il est de leur responsabilité de les conserver en lieu sûr avant de les charger le 20 avril ou le 20 octobre, selon la session concernée. Tous les établissements sont tenus de charger uniquement les formulaires TK/PPD indiqués dans l'échantillonnage généré par IBIS.

Veillez noter que **chaque candidat** doit soumettre un formulaire TK/PPD à son enseignant. Pour les exposés en groupe, chaque candidat du groupe doit soumettre à l'enseignant son **propre** formulaire, qui sera identique aux formulaires soumis par les autres membres du groupe.

Les établissements scolaires doivent s'assurer que le formulaire qu'ils chargent pour chaque candidat de l'échantillonnage comporte la note d'évaluation interne consignée dans IBIS.

Notes finales prévues

Afin d'établir les notes finales prévues, les enseignants doivent utiliser les descripteurs des notes finales publiés dans la section **Évaluation** de la page du CPEL consacrée à la théorie de la connaissance (TdC). Ils doivent s'abstenir d'essayer de calculer des équivalences entre l'instrument d'évaluation et les notes finales de A à E. Les seuils d'attribution des notes finales ne sont pas fixés pour la théorie de la connaissance : ils sont définis lors de chaque session durant la réunion de délibérations. Les notes finales prévues ne doivent être calculées qu'à l'aide du document susmentionné.

Créativité, action, service (CAS)

Le document intitulé *Créativité, action, service : renseignements supplémentaires* est disponible sur la page du CPEL consacrée au programme CAS. Ce document a été conçu afin de répondre aux questions fréquemment posées sur le guide actuel du programme CAS.

Le nouveau guide et le nouveau matériel de soutien pédagogique pour le programme CAS, en vigueur à compter de septembre 2015, ont été publiés en mars 2015.

Veillez noter que *créativité, action, service* deviendra *créativité, activité, service* à compter de septembre 2015. Les coordonnateurs sont incités à lire les nouveaux documents sur le programme CAS.

Langues

Matériel de soutien pédagogique en langues

Nous informons les établissements que le matériel de soutien pédagogique de plusieurs cours de langues a été mis à jour. Pour les études en langue et littérature, des exemples de commentaires oraux individuels en langue A : littérature et langue A : langue et littérature sont disponibles pour le NM et le NS en anglais et en espagnol. Un exemple de représentation et de présentation orale individuelle pour le cours de littérature et représentation théâtrale est également disponible en anglais. Pour le cours d'acquisition de langues, des exemples de commentaires oraux individuels sont disponibles pour le NM et le NS en anglais et espagnol B, ainsi qu'en anglais et espagnol *ab initio*. Pour le français, du matériel de soutien pédagogique entièrement revu est disponible à la fois pour les cours d'études en langue et littérature et pour ceux d'acquisition de langues.

Mises à jour des guides de langue A

Les guides de langue A : littérature, de langue A : langue et littérature, et de littérature et représentation théâtrale ont été mis à jour en août 2013 pour inclure des informations sur l'utilisation d'œuvres choisies en dehors de la liste d'œuvres traduites (PLT) ou de la liste d'auteurs prescrits (PLA) pour le cours de langue A, lorsque le programme d'études exige l'utilisation de ces listes. Pour les premiers examens de 2015, un nombre de points maximum sera appliqué pour des critères spécifiques dans les composantes d'évaluation indiquées ci-après, si les candidats utilisent des œuvres ne figurant pas dans la PLT ou des auteurs ne figurant pas dans la PLA, comme exigé dans le guide :

- langue A : littérature, épreuve 2 (NM et NS), critère A ;
- langue A : littérature, travail écrit (NM et NS), critère B ;
- langue A : littérature, commentaire oral individuel (NM), critère A ;
- langue A : littérature, commentaire oral individuel et discussion (NS), critères A et D ;
- langue A : langue et littérature, commentaire oral individuel (NM et NS), critère A ;
- littérature et représentation théâtrale, travail écrit, critère B.

Pour obtenir plus d'informations, il est fortement recommandé aux établissements de consulter les guides mis à jour ainsi que le document intitulé *Résumé des modifications pour les premiers examens en 2015*, disponible sur le CPEL. Il leur est rappelé que le nombre de points maximum indiqué dans les versions mises à jour des guides entrera en vigueur à partir des premiers examens de 2015.

Questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement

Les questions pour le commentaire oral de langue A : littérature pour les candidats autodidactes soutenus par l'établissement des sessions d'examens de mai et de novembre 2016 sont disponibles sur le CPEL. Veuillez noter que cette série de questions est spécifique aux sessions d'examens de 2016. Les élèves inscrits aux sessions d'examens de 2015 doivent utiliser les questions publiées sur le CPEL pour l'année concernée.

Ce commentaire oral formel consiste en une analyse littéraire approfondie du passage ou du poème. En préparant chacune des dix questions pour les deux œuvres étudiées, il est attendu des élèves qu'ils tiennent compte de la façon dont les caractéristiques littéraires telles que le langage, le style, le ton et la voix produisent des effets particuliers.

Matériel de soutien pédagogique de langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement

Nous rappelons aux établissements que le nouveau document intitulé *Matériel de soutien pédagogique de langue A : littérature, étudiée en autodidaxie avec le soutien de l'établissement* est à présent disponible sur le CPEL. Ce document explique ce que sont les cours de langue A : littérature étudiés en autodidaxie avec le soutien de l'établissement, en apportant des précisions sur le contenu et les procédures applicables, et en faisant des suggestions quant à l'organisation et à la supervision de ces cours. Une section est spécialement consacrée aux élèves étudiant une langue en autodidaxie, et des conseils spécifiques à chaque langue sont donnés pour les nombreuses langues automatiquement proposées aux examens ou celles pouvant être admises sur demande spéciale.

Travail écrit – Langue B et langue *ab initio*

Les modalités du travail écrit pour les cours de langue B et de langue *ab initio* ont été révisées, et les versions suivantes des guides pédagogiques sont désormais disponibles sur le CPEL.

- *Guide de langue B* (premiers examens en 2015), à utiliser à compter de la session d'examens de mai 2015.
- *Guide de langue ab initio* (premiers examens en 2015), à utiliser à compter de la session d'examens de mai 2015.

Nous rappelons aux établissements que le nouveau document intitulé *Clarifications concernant les travaux écrits d'acquisition de langues* (premiers examens en 2015), mis à jour en novembre 2014, est à présent disponible sur le CPEL. Ce document remplace les sections relatives aux travaux écrits de langue B et de langue *ab initio* dans le document *Clarifications concernant les cours des groupes 1 et 2* (premiers examens en 2013), ainsi que les vidéos en anglais *Introducing group 2,*

Language B et Introducing group 2, Language ab initio. Il doit être lu parallèlement au *Guide de langue B* (premiers examens en 2015) et au *Guide de langue ab initio* (premiers examens en 2015) et a pour objectif d'éclaircir certains points tels que le déroulement, la supervision, le format et la présentation des travaux écrits.

Remarque : certaines incohérences dans la taille de police utilisée pour les titres de la page 2 du document intitulé *Clarifications concernant les travaux écrits d'acquisition de langues* (premiers examens en 2015), mis à jour en novembre 2014, ont causé des confusions s'agissant des exigences en matière de sources à envoyer pour les travaux écrits. Les candidats ne sont pas tenus d'envoyer des copies de leurs sources pour les travaux écrits en langue B (NM et NS), mais ils doivent fournir des informations sur leurs sources dans leur bibliographie. Les élèves de langue *ab initio* **doivent toujours soumettre des copies de leurs sources** en accompagnement de leurs travaux écrits.

Modification apportée à la version en arabe du guide de langue B (premiers examens en 2015)

Le nombre de mots imposés pour le préambule accompagnant le travail écrit de langue B indiqué à la page 28 de la version en arabe du guide de langue B (premiers examens en 2015) est incorrect. Le préambule doit compter entre 150 et 250 mots.

Guide de langue classique

Modifications apportées au document *Classical languages guide* (pour premiers examens en mai 2016)

Veuillez noter que deux modifications supplémentaires ont été apportées à la version anglaise du guide de langues classiques depuis le numéro de mars des *Notes au coordonnateur* du Programme du diplôme. Ces modifications sont détaillées ci-dessous et suivies de la liste existante de modifications, fournie dans les *Notes au coordonnateur* de mars 2015.

À la page 20, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le grec ancien :

- sous la liste 2, « Option B History » comportait une répétition de la lecture requise au NM/NS dans les lectures destinées uniquement au NS : les deux colonnes indiquaient « Thucydides, *The Peloponnesian War* 7.73-84 ». Cela a été modifié et la colonne NS indique maintenant : « Thucydides, *The Peloponnesian War* 6.45-53; 7.85-87 » ;
- « Option G Barbarians » a été remplacé par « Euripedes, *Medea* 446-662 ».

Comme cela avait déjà été indiqué dans les *Notes au coordonnateur* du Programme du diplôme de mars 2015 :

À la page 19, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le latin :

- sous la liste 1, NM et NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option D : « Women », l'orthographe de « Virgil » a été remplacée par « Vergil » ;
- sous la liste 1, NM et NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option F : « Good living », « Seneca, *Epistulae Morales* 1.1, 16 » a été remplacé par « Seneca, *Epistulae Morales* 1, 16 » ;
- sous la liste 1, NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option F : « Good living », « Seneca, *De Tranquillitate Animi* 2.1-3.8 » a été remplacé par « Seneca, *De Tranquillitate Animi* 2-3 » ;
- sous la liste 2, NM et NS (pour examens en 2019, 2020, 2021), option C : « Love poetry », « Catullus, *Carmina* 2A » a été remplacé par « Catullus, *Carmina* 2 ». La liste des poèmes de Catulle (Catullus) reste quant à elle inchangée.

À la page 20, les modifications suivantes ont été apportées au tableau des passages prescrits pour le grec ancien :

- sous la liste 1, NS (pour examens en 2016, 2017, 2018), option C : « Tragedy », « Euripides, *Electra* 773–859, 999–1148 » a été remplacé par « Euripides, *Electra*, 774–858, 998–1146 ».

À la page 34, sous le titre « Internal assessment details », la phrase « While primary sources may include post-classical evidence, the majority of primary sources must come from the classical world » a été supprimée.

À la page 35, sous le titre « Sources », le 2^e point puce (« How is Ovid's depiction of Daedalus and Icarus [...] ? ») et le point puce en retrait sous celui-ci (« Quotations from the *Metamorphoses* [...] ») ont été supprimés.

À la page 41, sous l'annexe « Glossary of subject-specific terms », un nouveau terme a été ajouté :

Argument A coherent series of statements that serve as evidence to answer the research question.

Enfin, dans le matériel de soutien pédagogique pour les langues classiques (*Classical languages teacher support material*), sous le titre « Individual study », le 5^e paragraphe a été modifié comme suit (les modifications sont indiquées en italique) :

« Primary sources refer to those which are the product of classical antiquity, either textual or material. For example, quotations from a classical text, architectural plans of a Roman temple, inscriptions from tombs or photographs of Greek vases are all primary sources. A Renaissance painting of a scene from classical mythology is **not** a primary source. However, students may still use in their annotations Renaissance interpretations of classical material, as they would use secondary literature, to support their analysis. »

Clarification concernant le nombre de mots imposé pour l'épreuve 2 : section B au NS

Le guide de langues classiques ne spécifie aucun nombre de mots à respecter pour la section B de l'épreuve 2 au NS, et décrit clairement les deux critères en fonction desquels

les réponses sont évaluées. Certains enseignants ont fait part, à juste titre, de leur préoccupation quant au caractère prescriptif de la question telle qu'elle est formulée dans les spécimens d'épreuves, qui exige des élèves qu'ils fournissent une réponse écrite ne dépassant pas 300 mots. Cela a été rectifié, et les futures épreuves porteront l'indication suivante : « Give a written response of indicatively no more than 300 words » (fournissez une réponse écrite qui, à titre indicatif, ne dépassera pas 300 mots). Cette précision doit être prise comme un conseil pratique, pour éviter que les élèves ne passent un temps excessif à rédiger des réponses trop ambitieuses.

La question n'a pas pour but de susciter une réponse exhaustive, mais plutôt de permettre aux élèves d'exprimer en relativement peu de mots une argumentation raisonnée et cohérente démontrant une connaissance poussée et un intérêt personnel pour la matière. La section B a été introduite spécifiquement pour répondre aux suggestions des enseignants qui souhaitaient amener leurs meilleurs élèves à se dépasser en allant au-delà des strictes exigences du programme d'études. Les questions sont par ailleurs de nature ouverte afin de s'adapter à une variété de centres d'intérêt et d'approches thématiques.

Individus et sociétés

Gestion des entreprises

Directives supplémentaires importantes concernant l'évaluation interne du cours de commerce et gestion au niveau moyen pour la session de novembre 2015

Dans le guide de commerce et gestion publié en 2009 (disponible uniquement en anglais), il est stipulé que les élèves du NM doivent joindre au commentaire trois à cinq pièces justificatives dont est issue la majorité des informations du commentaire.

Les candidats doivent veiller à ce que leurs pièces justificatives soient jointes aux travaux envoyés pour l'évaluation interne. En effet, ils recevront la note zéro pour les critères A et C si aucune pièce justificative n'est jointe.

Des URL de pages Web ne sont pas acceptables en guise de remplacement des pièces justificatives. Si des URL sont jointes à l'envoi au lieu des pièces justificatives, les réviseurs de notation n'attribueront des notes que sur la base du matériel envoyé. Il est probable que dans ce cas, les notes attribuées pour les critères A et C se verront réduites.

Cours de gestion des entreprises pour première évaluation en mai 2016

Les nouvelles directives pour le cours de gestion des entreprises (pour premier enseignement en septembre 2014 et première évaluation en mai 2016) comportent un léger

changement dans le modèle d'évaluation, applicable dès la première session d'évaluation en mai 2016.

L'étude de cas fournie à l'avance (**épreuve 1**) sera modifiée comme suit :

| Guide de gestion des entreprises (première évaluation en 2016) | Guide de gestion des entreprises – Modifications apportées (première évaluation en 2016) |
|--|--|
| L'étude de cas fournie à l'avance sera la même pour la session de mai et celle de novembre. | L'étude de cas fournie à l'avance sera <i>différente</i> pour la session de mai et celle de novembre. |
| L'étude de cas fournie à l'avance sera publiée six mois avant l'examen. | L'étude de cas fournie à l'avance sera publiée <i>trois</i> mois avant l'examen. |
| La majeure partie des informations sur l'étude de cas sera publiée dans le matériel fourni à l'avance. | Le matériel fourni à l'avance sera <i>plus court</i> et se concentrera sur la description de l'organisation faisant l'objet de l'étude de cas et de sa situation. |
| Du matériel supplémentaire servant de stimulus sera fourni le jour de l'examen pour les sections B (NM/NS) et C (NS uniquement). | Du matériel supplémentaire servant de stimulus <i>plus complet</i> sera fourni le jour de l'examen pour les sections B (NM/NS) et C (NS uniquement) ; ce matériel apportera de nouvelles informations sur la situation de l'organisation et les décisions auxquelles celle-ci doit faire face. |
| Section A : les élèves répondent à trois des quatre questions structurées fournies reposant sur le matériel fourni à l'avance. | Section A : les élèves répondent à <i>deux</i> des trois questions structurées fournies reposant sur le matériel fourni à l'avance. |
| Section B : les élèves répondent à une question structurée obligatoire reposant sur le matériel fourni à l'avance et le matériel supplémentaire servant de stimulus. | Section B : les élèves répondent à une question structurée obligatoire reposant principalement sur le matériel supplémentaire servant de stimulus. |

| Guide de gestion des entreprises (première évaluation en 2016) | Guide de gestion des entreprises – Modifications apportées (première évaluation en 2016) |
|--|---|
| Section C (NS uniquement) : Les élèves répondent à une question structurée obligatoire reposant sur le matériel fourni à l'avance et le matériel supplémentaire servant de stimulus. La question met principalement l'accent sur les thèmes du complément du NS. | Section C (NS uniquement) : Les élèves répondent à une question structurée obligatoire reposant principalement sur le matériel supplémentaire servant de stimulus. Les thèmes du complément du NS peuvent être évalués dans cette section. |
| Chevauchement entre les questions du NM et celles du NS : la section A et certaines parties de la section B peuvent être communes aux élèves du NM et du NS. | Chevauchement entre les questions et le matériel supplémentaire servant de stimulus du NM et du NS : les questions des sections A et B et le matériel supplémentaire servant de stimulus utilisés pour l'épreuve du NS peuvent être identiques, similaires ou différents de ceux utilisés pour l'épreuve au NM. |
| Total de points : • NM : 50 points • NS : 70 points | Total de points (dû au fait que la section A comporte une question de moins) : • NM : 40 points • NS : 60 points |
| Pondération de l'épreuve : • NM : 35 % • NS : 35 % | Pondération de l'épreuve : • NM : 30 % (la pondération de l'épreuve 2 passe ainsi à 45 %) • NS : 35 % |

Une version mise à jour du guide de gestion des entreprises, des exemples de travaux d'élèves et des spécimens d'épreuves seront disponibles sur le CPEL d'ici septembre 2015.

Géographie

Révision du programme de géographie

Veillez noter que le lancement du nouveau cours de géographie, y compris la publication du nouveau guide et des documents pédagogiques connexes, a été reporté d'un an. Cela donnera l'occasion de prolonger la mise à l'essai et de perfectionner les composantes d'évaluation. Selon les nouvelles dates, le nouveau cours sera enseigné à partir de septembre 2017 et les premiers examens auront lieu en mai 2019. La dernière évaluation du cours de géographie actuel aura lieu à la session d'examens de novembre 2018.

Politique mondiale

Suite au succès du projet pilote de trois ans mené auprès de 30 écoles du monde de l'IB, le nouveau cours de politique mondiale, intégré au groupe de matières Individus et sociétés, sera proposé comme matière principale dont l'enseignement débutera en septembre 2015, pour première évaluation en mai 2017.

Ce cours offre aux élèves l'occasion d'explorer des concepts politiques fondamentaux tels que le pouvoir, la liberté et l'égalité dans divers contextes et à divers niveaux.

Pour plus d'informations sur le cours de politique mondiale, veuillez prendre connaissance du guide pédagogique, disponible sur la page du CPEL consacrée au cours. Des ateliers traditionnels et en ligne pour la politique mondiale sont désormais proposés : veuillez consulter la liste d'ateliers disponibles sur le site Web public de l'IB.

Pour toute question sur le cours de politique mondiale, n'hésitez pas à contacter l'équipe chargée du développement du Programme du diplôme à l'adresse dpdevelopment@ibo.org. Compte tenu des retours obtenus lors du projet pilote, nous nous attendons à une réponse enthousiaste des établissements scolaires à compter de 2015.

Histoire

Nouveau cours

Le nouveau *Guide d'histoire* (pour première évaluation en 2017) et le matériel de soutien pédagogique qui l'accompagne sont maintenant disponibles sur le CPEL. Les spécimens d'épreuves d'examens seront bientôt ajoutés. Les coordonnateurs doivent s'assurer que les enseignants d'histoire sont informés des changements notables que comporte le nouveau guide, notamment le fait que le nouveau cours n'établit **plus** de distinction entre le module 1 et le module 2. Un seul cours d'histoire sera désormais proposé offrant une plus grande variété de thèmes et d'options.

Technologie de l'information dans une société globale (TISG)

Projet au NM/NS

À compter de la session d'examens de mai 2015, des changements seront apportés aux notes accordées pour le projet au NM/NS.

- Les points accordés pour le critère E passeront de 8 à 7.
- Les points accordés pour le critère G passeront de 3 à 4.

Le nombre total de points pour le projet au NM/NS restera inchangé, à 30 points. Davantage d'informations seront disponibles début 2015 sur la page du CPEL consacrée à la TISG.

Épreuve 1 NM et épreuve 1 NS

À compter de la session d'examens de mai 2016, des changements seront apportés à l'épreuve 1 NM et à l'épreuve 1 NS.

- Le format de l'épreuve 1 du NM de TISG passera de 1 heure 45 minutes à 1 heure 30 minutes et demandera aux candidats de répondre à deux questions sur les quatre proposées. La nature des questions ne sera pas modifiée.
- La durée de l'épreuve 1 de TISG du NS restera inchangée à 2 heures 15 minutes. Les candidats seront tenus de répondre à trois questions : deux questions de la section A (aucun changement) et une question de la section B (qui sera créée en fusionnant les sections B et C actuelles).

Des spécimens d'épreuves sous ce nouveau format seront publiés sur le CPEL en juillet 2015.

Philosophie

Nous rappelons aux coordonnateurs que le nouveau *Guide de philosophie* est désormais disponible sur le CPEL, pour premier enseignement en 2014 et première évaluation en mai 2016.

Pour les sessions d'examens de mai et novembre 2015, nous attirons l'attention des enseignants et des candidats sur le fait que la section A de l'épreuve 1 NM/NS peut contenir deux extraits de textes ou deux illustrations, et qu'il n'est pas obligatoire qu'elle contienne à la fois un extrait de texte et une illustration.

Des modifications ont été apportées aux critères B et C pour l'épreuve 1 NM/NS ainsi qu'aux critères B et D pour l'épreuve 3 NS. Ces modifications sont sans incidence pour les élèves et visent à faciliter la tâche des examinateurs en leur fournissant des éclaircissements. Les nouveaux critères d'évaluation sont disponibles dans la version mise à jour du guide sur le CPEL. Ces critères sont utilisés depuis la session de mai 2013.

Dans toutes les épreuves d'examen, les instructions ont également été modifiées afin de clarifier les tâches pour les élèves. Ces nouvelles instructions sont utilisées depuis

la session de mai 2013. Elles sont fournies ci-après à titre d'information.

Épreuve 1 NM/NS :

Lors de la rédaction de vos réponses, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- faire preuve d'une bonne connaissance et compréhension des questions philosophiques appropriées ;
- analyser, développer et évaluer de façon critique des idées et des arguments pertinents ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- proposer une réponse personnelle à la question d'examen qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Rédigez une réponse (d'environ 800 mots) dans laquelle :

- vous identifierez dans cet extrait un concept ou un problème philosophique central qui répond à la question : « Qu'est-ce qu'un être humain ? » ;
- vous examinerez deux approches philosophiques au concept ou au problème philosophique que vous avez identifié ;
- vous expliquerez et évaluerez le concept ou le problème philosophique que vous avez identifié.

Épreuve 2 NM/NS :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- argumenter de manière organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie, et faire preuve d'une bonne compréhension de la terminologie spécifique à l'auteur ;
- faire preuve d'une compréhension des exigences spécifiques de la question ;
- fournir des références aux idées et arguments présentés dans le texte ;
- fournir des exemples appropriés qui étayent votre argumentation ;
- identifier et analyser des contre-arguments ;
- fournir des ressources, des illustrations et/ou des exemples pertinents ;
- développer une évaluation critique des idées et arguments présentés dans le texte ;
- proposer une réponse personnelle à la prise de position de l'auteur qui se veut claire et pertinente du point de vue philosophique.

Épreuve 3 NM/NS :

Lors de la rédaction de votre réponse, vous devez :

- développer une réponse organisée en utilisant un vocabulaire clair, précis et approprié au domaine de la philosophie ;
- identifier des questions pertinentes concernant l'activité philosophique soulevée dans le texte ;
- adopter votre propre point de vue sur la nature même de la philosophie en tant qu'activité en rapport avec les idées développées dans le texte ;
- vous inspirer des compétences acquises, des documents étudiés et des idées développées tout au long du cours et en démontrer une appréciation globale.

Découverte de l'activité philosophique – Texte inconnu

Lisez le texte ci-dessous, puis rédigez une réponse (environ 800 mots). Votre réponse sera notée sur 30. Veuillez inclure dans votre réponse :

- une description concise de l'activité philosophique telle qu'elle est présentée dans le texte ;
- une analyse des questions pertinentes relatives à l'activité philosophique présentée dans le texte, en faisant le lien avec votre expérience de la philosophie tout au long du cours ;
- des références pertinentes au texte qui démontrent votre compréhension de l'activité philosophique ;
- votre évaluation personnelle des questions relatives à l'activité philosophique soulevées dans le texte.

Psychologie

Dans le cadre du processus de révision du cours de psychologie du Programme du diplôme, la structure et les critères de notation pour l'évaluation interne sont en cours de révision.

Les nouveaux critères utilisés pour la notation ont été mis à l'essai afin d'évaluer leur degré d'utilité pour les enseignants. Cela permet à l'équipe chargée de la révision de recueillir des informations sur les adaptations nécessaires à apporter aux critères.

Anthropologie sociale et culturelle

Le cycle de révision du programme d'anthropologie sociale et culturelle a été prolongé d'un an. Cette prolongation vise à permettre d'entreprendre une mise à l'essai appropriée des nouvelles composantes de l'évaluation, puis d'évaluer et de réviser les résultats. Le nouveau cours sera disponible pour premier enseignement en 2017 et première évaluation en 2019.

Sciences

Formulaires requis pour l'évaluation

Physique, chimie et biologie

Les trois nouveaux formulaires (4/PSOW, 4/IA et 4/ICCS) qui doivent être utilisés à partir de la session d'examens de mai 2016 pour les nouveaux cours de physique, chimie et biologie seront publiés sur le CPEL dans la section consacrée à l'évaluation. Ces formulaires seront également publiés dans l'édition 2016 du *Manuel de procédures du Programme du diplôme*.

À compter de la session de mai 2016, les enseignants devront envoyer un seul formulaire 4/PSOW pour chacune de leurs classes du NM ou du NS (un formulaire pour chaque niveau s'il s'agit d'une classe mixte). Dans le formulaire 4/ICCS, les élèves doivent rédiger un bilan de 50 mots sur leur participation au projet du groupe 4.

Il convient de continuer à utiliser les formulaires actuels lors des prochaines sessions d'examens jusqu'en novembre 2015 inclus.

Technologie du design

Les trois nouveaux formulaires (4/PSOWDT, 4/IADT et 4/ICCSDT) qui doivent être utilisés à partir de la session d'examens de mai 2016 pour le nouveau cours de technologie du design seront publiés sur le CPEL dans la section consacrée à l'évaluation. Ces formulaires seront également publiés dans l'édition 2016 du *Manuel de procédures du Programme du diplôme*.

À compter de la session de mai 2016, les enseignants devront envoyer un seul formulaire 4/PSOWDT pour chacune de leurs classes du NM ou du SL (un formulaire pour chaque niveau s'il s'agit d'une classe mixte). Dans le formulaire 4/ICCSDT, les élèves doivent rédiger un bilan de 50 mots sur leur participation au projet du groupe 4.

Il convient de continuer à utiliser les formulaires actuels lors des prochaines sessions d'examens jusqu'en novembre 2015 inclus.

Chimie

Un certain nombre de changements ont été apportés au guide pédagogique.

- À la page 68, thème 8.5, dans la section « Notions clés », le point puce 1 indique désormais : « La pluie est naturellement acide puisqu'elle contient du CO₂ dissous. Le pH des dépôts acides est moins élevé, généralement inférieur à 5,0. »
- À la page 108, thème 18.3, le point puce numéro 6 a été supprimé de la section « Directives et informations supplémentaires ».

- À la page 113, thème 20.1, dans la section « Notions clés », le point puce 4 indique désormais : « Il vaut mieux réaliser des réactions SN₂ en utilisant des solvants **polaires** aprotiques alors que pour les réactions SN₁, il est préférable d'utiliser des solvants polaires protiques. »
- À la page 121, thème 21.1, dans la section « Directives et informations supplémentaires », la première phrase du premier point puce indique désormais : « Les élèves doivent pouvoir interpréter ce qui suit à partir de spectres RMN 1H : nombre de **signaux**, aire sous chaque **signal**, déplacement chimique et multiplicité (dédoublé) des **signaux**. » (le terme « pic » avait été utilisé de façon incorrecte).

Des corrections seront prochainement apportées au recueil de données, et accompagnées d'un changement de police de caractères en conformité avec les futures publications relatives aux examens. De plus amples informations sur ces changements seront fournies dans les prochaines notes au coordonnateur.

Par ailleurs, dans le matériel de soutien pédagogique, la section « Erreurs et incertitudes en chimie » a été modifiée et les valeurs d'incertitude pour le volume d'hydroxyde de sodium (NaOH) sont maintenant formulées avec une décimale.

Projet pilote du nouveau cours de sciences au NM

Les établissements scolaires pilotes pour le nouveau cours de sciences au NM ont été sélectionnés. Ce projet pilote de quatre ans commencera en septembre 2015.

Systèmes de l'environnement et sociétés

Le nouveau *Guide de systèmes de l'environnement et sociétés* a été publié pour un premier enseignement en septembre 2015. Une nouvelle évaluation interne mettant l'accent sur l'apprentissage interdisciplinaire a été élaborée, et les critères d'évaluation correspondants ont été mis à l'essai. Le nouveau matériel de soutien pédagogique, comprenant 10 exemples de recherches individuelles assorties de commentaires de réviseurs de notation et de notes, sera disponible sur le CPEL dans la seconde moitié de 2015.

Science du sport, de l'exercice et de la santé

Outre le développement d'un nouveau cours au NM pour cette matière, l'évaluation interne **pour les deux niveaux** sera modifiée à compter de septembre 2016. Ce changement permettra d'aligner le cours de science du sport, de l'exercice et de la santé sur les autres cours de sciences du groupe 4. Des informations sur ces changements seront diffusées sur le CPEL en 2015 et un nouveau guide couvrant le NM et le NS sera publié en fin d'année.

Mathématiques

Rappel – Retour d'information sur les examens

Les examinateurs ont exprimé leur inquiétude quant à certains aspects des réponses finales aux questions d'examens. Ils ont notamment fait valoir que les aspects concernant la précision et la simplification des réponses avaient besoin d'être clarifiés.

1. Précision

Les instructions indiquent aux candidats de fournir toutes les réponses numériques sous formes de valeurs exactes ou arrondies à trois chiffres significatifs.

Les candidats doivent être avisés de suivre ces instructions, car s'ils fournissent des réponses finales à moins de trois chiffres significatifs, ils risquent d'obtenir des valeurs incorrectes dans la suite des exercices, avec le risque de pénalité qui s'ensuit. Par ailleurs, les examinateurs pourront avoir pour instruction de pénaliser les réponses finales comportant plus de trois chiffres significatifs. Les candidats doivent aussi connaître les règles d'arrondissement utilisées par l'IB, des erreurs d'arrondissement risquant elles aussi de déboucher sur des réponses incorrectes.

Règles d'arrondissement : si une réponse à trois chiffres significatifs est fournie, le quatrième chiffre significatif doit être pris en compte et les valeurs comprises entre 0 et 4 doivent être arrondies par excès et celles entre 5 et 9 arrondies par défaut, par exemple 5,645 deviendra 5,64 ; 15,645 deviendra 15,6 ; 5 645, 47 deviendra 5 650.

2. Simplification des réponses finales

Les discussions menées sur le CPEL à ce sujet ont mis en lumière la difficulté à trouver une réponse facile à la question « dans quelle mesure faut-il simplifier ? ». Les examinateurs superviseurs se sont penchés sur la question et ont convenu des directives suivantes pour les établissements.

Les candidats doivent être invités à fournir leurs réponses finales en recourant aux formes mathématiques appropriées. De manière générale, le calcul doit être achevé et toutes les valeurs qui conduisent à $\sqrt[25]{}$ des nombres entiers doivent être simplifiées ; par $\sqrt[4]{}$ exemple doit être écrit $\frac{5}{2}$.

Une exception à cette règle concerne la simplification des fractions, où la forme réduite d'une fraction n'est pas exigée (sauf s'il s'agit d'un nombre entier) par exemple, $\frac{10}{4}$ peut être laissé sous cette forme ou écrit $\frac{5}{2}$ (même s'il est généralement conseillé de simplifier), mais $\frac{10}{5}$ doit être écrit 2.

Les expressions algébriques doivent être simplifiées en effectuant les opérations possibles telles qu'une addition et une multiplication, par exemple $4e^{2x} \times e^{3x}$ doit être simplifié sous la forme $4e^{5x}$, et $4e^{2x} \times e^{3x} - e^{4x} \times e^x$ doit être simplifié sous $3e^{5x}$ la forme

Sauf si cela est précisé dans la question, les expressions ne doivent pas être factorisées, et les expressions factorisées ne

doivent pas être développées, c'est pourquoi $x(x+1)$ et x^2+x sont acceptables.

Papier millimétré de l'IB

Lorsque du papier millimétré est requis lors d'un examen, veuillez vous assurer que les candidats utilisent le papier millimétré de l'IB en vigueur, qui comporte une marge ombragée (similaire à celle des livrets de réponses). Les élèves qui écrivent les réponses sur du papier millimétré plus ancien, lequel ne dispose pas d'une marge, pourraient voir certaines de leurs réponses rognées pendant le processus de numérisation de la réponse du candidat. Les parties manquantes du travail ne seront pas corrigées.

Arts

Danse

La révision du programme de danse a débuté par un travail de recherche et d'évaluation pris en charge par la division des études et la division de l'évaluation. Dans le cadre de notre engagement continu en matière de consultation et de collaboration, nous souhaitons inviter les enseignants à participer au processus de révision consistant à passer le programme existant en revue afin d'identifier des possibilités d'améliorations.

Le cycle des réunions de révision et de développement pédagogique, dont certaines se dérouleront en face-à-face et d'autres en ligne, débutera en 2015. Nous recherchons pour ces réunions des enseignants ayant une connaissance solide de la discipline, une expérience en matière de développement de programmes d'études en danse et/ou un intérêt particulier pour ce domaine.

Si vous souhaitez participer à ces réunions, veuillez rédiger une lettre décrivant votre expérience et expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez y prendre part ainsi que la façon dont vous pourriez contribuer au processus de révision. Envoyez cette lettre accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante : dpdevelopment@ibo.org. La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 31 mai 2015.

Arts visuels

Évaluations 2015

Il est rappelé aux établissements scolaires que les travaux présentés pour l'évaluation en arts visuels doivent impérativement avoir été réalisés pendant la durée du cours. Le *Règlement général du Programme du diplôme* stipule à ce propos :

Article 3 : candidats et leurs représentants légaux

3.2 Qu'il s'agisse du diplôme ou d'un certificat, les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences du Programme du diplôme pendant les deux années que dure le programme.

Si les candidats présentent des travaux qui ont été réalisés en dehors de cette période, ces derniers ne seront pas pris en considération lors du processus d'évaluation.

Envoi de travaux d'arts visuels : entretien audio ou vidéo ou commentaire écrit de 1 000 mots

Il est rappelé aux coordonnateurs que les candidats ont le choix de présenter soit un entretien audio ou vidéo de 15 minutes soit un commentaire de 1 000 mots. Il est important que le commentaire de 1 000 mots ne soit pas confondu avec la déclaration du candidat de 300 mots. Le document de 1 000 mots est un commentaire et doit être chargé à la même section que l'entretien puisqu'il s'agit d'une alternative à ce travail. La déclaration de 300 mots est la déclaration du candidat et doit décrire son parcours artistique tout au long du cours.

Un modèle pour la déclaration de 300 mots du candidat au format PDF modifiable est maintenant disponible sur le CPEL. L'utilisation de ce modèle PDF n'est pas obligatoire. Le PDF peut être utilisé si les enseignants le trouvent utile.

L'entretien audio ou vidéo (de 15 minutes maximum) ou le commentaire (de 1 000 mots maximum) donne l'occasion aux candidats de discuter et de commenter leurs propres travaux artistiques et de mettre en évidence quels éléments de preuve de chacun des descripteurs de la bande de notation ont été présentés dans les travaux réalisés en atelier (pour les candidats du NSA/NMA) ou dans les pages du cahier de recherche (pour les candidats du NSB/NMB) qu'ils ont inclus dans leur portfolio électronique. Des exemples de pistes visant à aider le candidat à mener à bien cette tâche sont disponibles sur le CPEL dans les *Directives à l'attention des enseignants pour le chargement en ligne des travaux d'arts visuels*. Dans leur entretien ou commentaire, les candidats doivent veiller à parler uniquement des travaux réalisés en atelier chargés sur IBIS. Il est important que le candidat indique toujours clairement à quelle œuvre (pour un élève du NSA/NMA) ou à quelle page de son cahier de recherche (pour un élève du NSB/NMB) il fait référence. Dans les entretiens vidéo ou audio, l'enseignant ne doit pas orienter la conversation par des pistes ou questions fermées. Dans les entretiens vidéo, il convient d'éviter de montrer le candidat ou l'enseignant à l'écran.

Réclamation concernant les résultats de catégorie 2

Nous rappelons aux coordonnateurs que ce service a été supprimé en mai 2014 pour les candidats en arts visuels et qu'il ne sera pas disponible pour toute la durée du cours actuel (derniers examens en novembre 2015).

Nouveau cours et report des notes

Nous rappelons aux coordonnateurs que la session d'examens de novembre 2015 sera la dernière durant laquelle les travaux en arts visuels seront évalués à l'aide du guide actuel (pour premiers examens en 2009). Étant donné la structure complètement différente du modèle d'évaluation pour le nouveau cours d'arts visuels, les notes des candidats ne pourront pas être reportées lors la mise en place de l'évaluation

du nouveau cours à la session d'examens de mai 2016. Les candidats de reprise pourront utiliser les mêmes travaux mais devront les envoyer conformément aux exigences du nouveau guide. Le nouveau guide d'arts visuels et le matériel de soutien pédagogique qui l'accompagne (pour première évaluation en 2016) sont maintenant disponibles sur le CPEL. Les coordonnateurs doivent s'assurer que les enseignants sont informés de l'existence du nouveau guide.

Évaluations 2016

En raison d'une erreur de publication dans une version précédente du guide d'arts visuels, nous prions les enseignants de bien vouloir s'assurer que le guide qu'ils utilisent pour enseigner le nouveau cours (pour première évaluation en 2016) comporte la mention « **Publié en mars 2014** » sur la page des droits d'auteur (page 4). Les versions précédentes doivent être remplacées par le guide actuellement disponible sur la page du CPEL consacrée aux arts visuels. Toute éventuelle modification supplémentaire effectuée au guide par la suite sera communiquée dans les plus brefs délais aux établissements et une nouvelle édition du guide sera alors publiée sur le CPEL.

Musique

Musique – Épreuve de compréhension auditive : œuvres imposées pour 2015 et 2016

Les deux œuvres imposées pour les sessions de mai et de novembre en 2015 et 2016 sont la *Petite messe solennelle* de Rossini et *Un Américain à Paris* de Gershwin.

Les établissements doivent se procurer la partition intégrale de l'œuvre *Un Américain à Paris* directement auprès de librairies spécialisées (<http://www.alfred.com/Products/An-American-in-Paris--00-MO0001.aspx>, page en anglais). Celle de la *Petite messe solennelle* est largement disponible. Les établissements utilisant une version en ligne gratuite doivent s'assurer qu'ils respectent la législation sur le droit d'auteur en vigueur dans leur pays. Les enseignants doivent veiller à utiliser la version pour piano, harmonium, chœur SATB et solistes SATB.

Épreuve de compréhension auditive en musique : œuvres prescrites pour 2017, 2018 et 2019

Les deux œuvres prescrites pour les sessions d'examens de mai et novembre 2017, 2018 et 2019 sont le *Concerto brandebourgeois, no 2 en fa majeur* (BWV 1047) de Jean-Sébastien Bach et les *Danses de Galánta* de Zoltán Kodály.

Il existe différentes partitions appropriées pour le *Concerto brandebourgeois*, telles que celles publiées par Edition Eulenberg, Bärenreiter Urtext et Dover Publications. Une partition d'étude et un CD audio sont également disponibles auprès d'Eulenburg.

La partition des *Danses de Galánta* est disponible auprès d'Universal Edition (UE34121).

Théâtre

La sélection des stimuli prescrits dans le cadre de la proposition de représentation pour les sessions d'examens de mai et de novembre 2015 est fournie ci-après. **Toute version de ces stimuli est acceptable.**

- Stimulus 1 – La légende *The Stolen Woman Moon* (parfois appelée *Stolen Mother Moon*)
- Stimulus 2 – La photographie *Boy with grenade* de Diane Arbus
- Stimulus 3 – (Mythe de la création) *How the World Was Made* (Philippines)
- Stimulus 4 – (Chanson) *Calling all Angels* de Jane Siberry
- Stimulus 5 – Les signes du Zodiaque

De plus amples informations sur les procédures et les échéances sont disponibles dans l'édition 2015 du *Manuel de procédures pour le Programme du diplôme*, dans la section du groupe 6, section B6c.

Développement pédagogique et cycles de révision du Programme du diplôme

| Matière | Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier) | Dernières évaluations conformément à l'ancien programme | Premières évaluations conformément au nouveau programme |
|---|--|---|---|
| Groupe 1 – Études en langue et littérature | | | |
| Langue A : littérature | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Langue A : langue et littérature | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Groupe 2 – Acquisition de langues | | | |
| Langue B | 2018 – 2019 | Novembre 2019 | Mai 2020 |
| Langue <i>ab initio</i> | 2018 – 2019 | Novembre 2019 | Mai 2020 |
| Langues classiques | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Groupe 3 – Individus et sociétés | | | |
| Gestion des entreprises | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Économie | 2018 – 2019 | Novembre 2019 | Mai 2020 |
| Géographie | 2017 – 2018 | Novembre 2018 | Mai 2019 |
| Histoire | 2015 – 2016 | Novembre 2016 | Mai 2017 |
| TISG | 2018 – 2019 | Novembre 2019 | Mai 2020 |
| Philosophie | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Psychologie | 2017 – 2018 | Novembre 2018 | Mai 2019 |
| Anthropologie sociale et culturelle | 2017 – 2018 | Novembre 2018 | Mai 2019 |
| Religions du monde | 2018 – 2019 | Novembre 2019 | Mai 2020 |
| Groupe 4 – Sciences | | | |
| Biologie | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Chimie | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Technologie du design | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Physique | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Science du sport, de l'exercice et de la santé | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Informatique | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |

| Matière | Début de l'enseignement du nouveau programme (septembre/janvier) | Dernières évaluations conformément à l'ancien programme | Premières évaluations conformément au nouveau programme |
|---|--|---|---|
| Groupe 5 – Mathématiques | | | |
| Mathématiques complémentaires NM | S.O. | Mai 2020 | S. O. |
| Mathématiques complémentaires NS | 2019 – 2020 | S. O. | Mai 2021 |
| Études mathématiques NM | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Mathématiques NM | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Mathématiques NS | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Groupe 6 – Arts | | | |
| Danse | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |
| Cinéma | 2017 – 2018 | Novembre 2018 | Mai 2019 |
| Musique | 2018 – 2019 | Novembre 2019 | Mai 2020 |
| Théâtre | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Arts visuels | 2014 – 2015 | Novembre 2015 | Mai 2016 |
| Tronc commun | | | |
| Créativité, action, service | 2015 – 2016 | Novembre 2016 | Mai 2017 |
| Mémoire | 2016 – 2017 | Novembre 2017 | Mai 2018 |
| Théorie de la connaissance | 2020 – 2021 | Novembre 2021 | Mai 2022 |
| Matières interdisciplinaires | | | |
| Systèmes de l'environnement et sociétés | 2015 – 2016 | Novembre 2016 | Mai 2017 |
| Littérature et représentation théâtrale | 2019 – 2020 | Novembre 2020 | Mai 2021 |

L'IB sur le Web

Pour toute question relative au développement du Programme du diplôme, veuillez envoyer un courriel à l'adresse dpdevelopment@ibo.org.

Communiquez avec vos pairs



<http://occ.ibo.org>



IB Diploma Programme coordinators



@ibdp
#ibdp

L'IB vous répond

Pour toutes les questions concernant la mise en œuvre ou l'autorisation de proposer les programme de l'IB.



ibid@ibo.org

Catalogue des ateliers de l'IB

Catalogue des ateliers et ressources de l'IB en 2015

<http://www.ibo.org/globalassets/publications/pd-catalogue-2015-fr.pdf>



Calendrier des ateliers en ligne

<http://www.ibo.org/fr/professional-development/find-events-and-workshops>



Outils numériques de l'IB

Les outils numériques de l'IB proposent un large éventail de supports de communication gratuits.

<http://www.ibo.org/fr/digital-toolkit/>



Lettres d'information électroniques de l'IB

Restez à la pointe de l'actualité en recevant les dernières informations livrées en temps utile. Consultez les nouvelles du POP dans les lettres d'information électroniques envoyées par courriel.

L'IB dans la pratique est spécialement conçue pour la communauté de l'IB composée de professionnels de l'éducation, d'enseignants, de coordonnateurs et d'examineurs. Elle est publiée tous les deux mois, en alternance avec *Actualités mondiales de l'IB* (à l'exception des mois de décembre et juillet). Cette lettre d'information met l'accent sur les actualités et

informations relatives aux pratiques pédagogiques de l'IB et fournit les dernières nouvelles sur les programmes d'études de l'IB et leur évaluation, ainsi que sur les possibilités de perfectionnement professionnel et sur le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Elle vise à apporter un soutien supplémentaire aux professionnels de l'éducation les plus impliqués dans l'enseignement et l'apprentissage des programmes de l'IB. Ces lettres d'information sont envoyées aux adresses électroniques des coordonnateurs figurant dans IBIS. Il est aussi possible de les consulter à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletters-from-the-ib/>.

Actualités mondiales de l'IB fournit toutes sortes d'actualités sur l'IB, de travaux de recherche, ainsi que des informations susceptibles d'intéresser un large public comprenant des enseignants, des coordonnateurs, des conseillers et des chefs d'établissement, des parents, des professionnels de l'éducation exerçant dans des établissements désireux de devenir des écoles du monde de l'IB, des donateurs, des organisations affiliées ainsi que des collègues qui exercent au niveau universitaire. Cette lettre d'information est publiée tous les deux mois, en alternance avec *L'IB dans la pratique* (à l'exception des mois de décembre et juillet). Elle peut circuler librement entre les parties intéressées par l'IB. L'inscription s'effectue sur la base du volontariat. Vous pouvez vous inscrire à l'adresse <http://www.ibo.org/fr/news/newsletters-from-the-ib/>.

Dernières nouvelles de l'IB est exclusivement destinée aux directeurs d'école du monde de l'IB. Elle est envoyée par courriel aux adresses électroniques enregistrées dans IBIS et publiée trois fois par an.



IB CONTINUUM
CONTINUUM DE L'IB
CONTINUO DEL IB

Continuum de l'IB

Les publications les plus récentes du continuum de l'IB sont les suivantes :

Matériel de soutien pour le continuum des programmes de l'IB

Guide de l'IB pour une éducation inclusive : ressource pour un développement à l'échelle de l'établissement



Magasin en ligne de l'IB

<https://store.ibo.org/>
sales@ibo.org

Le magasin en ligne de l'IB propose un large éventail de livres, affiches, articles et autres ressources pour la communauté de l'IB.